



URBANISME - Annexe 26 AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de : Permis d'Urbanisme

Le demandeur est Monsieur Stouffs Julien domicilié sis Grande-Trussogne, Celles 14/A à 5561 HOUYET

Le terrain concerné est situé à **Grande-Trussogne 14A à 5561 Celles** cadastré **HOUYET 7 DIV/Celles/** section **D** n° **56F**

Le projet consiste en la construction d'un support pour panneaux photovoltaïques et présente les caractéristiques suivantes : écart au Guide Régional d'Urbanisme dérogation à une ou des norme(s) du Guide Régional d'Urbanisme - Structure en bois .

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte du 27/02/2023 au 14/03/2023

Le dossier est consultable, uniquement sur rendez-vous ; à l'adresse suivante : rue St Roch 15 à 5560 HOUYET :

- les jours ouvrables les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9H à 12H et les après-midis sur rendez-vous ; les mercredis de 9H à 12H et de 14H à 16H ;
- les samedis <u>SUR RENDEZ-VOUS</u> pris au plus tard 48 heures à l'avance auprès du service urbanisme téléphone au 082-67.69.67 082-67.69.72 ou par e-mail : marjolaine.vanbelle@houyet.be

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue St Roch 15 à 5560 HOUYET,
- par télécopie au numéro : 082-66.60.11,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : marjolaine.vanbelle@houyet.be,
- remises en main propre au service urbanisme.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : (Réf. PU 07/2023)

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendezvous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue St Roch 15 à 5560 HOUYET, le 14 mars 2023 à 16h00.

A HOUYET, le 16/02/2023

Par le Collège :

Le Directeur général,

Didier FRIPIAT



Par délégation de signature, L'Échevin de l'Urbanisme, Étienne MAROT